

COLLOQUE

17 FÉVRIER
2020
14H – 17H



Grand
Amphithéâtre,
Université
Lumière Lyon 2,
18 quai Claude
Bernard
69 007 LYON



LA LOI SOIHILI : QUELS IMPACTS EN DROIT DES AFFAIRES ?

LA LOI SOIHILI : QUELS IMPACTS EN DROIT DES AFFAIRES ?

— COLLOQUE

PROGRAMME

La loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés du 19 juillet 2019 apporte davantage que des retouches au droit des affaires : rapprochement du régime des sociétés civiles avec les sociétés commerciales, simplification du fonctionnement des sociétés commerciales, que ce soit en terme de démembrement de droits sociaux, de droit de vote, de clauses d'exclusion ou de prorogation, sont autant de thèmes qui seront analysés lors de ce colloque.

Allocution d'ouverture

Baptiste Bonnet — Doyen de la Faculté de Droit, Université Jean Monnet
et **Guillaume Protière** — Doyen de la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié, Université Lumière Lyon 2

Intervenants

François Barrière,
Professeur à l'Université
Lumière Lyon 2

Alain Couret,
Professeur émérite de
l'Université Panthéon-
Sorbonne, avocat associé
de KPMG

Jean-Louis Navarro,
Maître de conférences
à l'Université Lumière
Lyon 2, Vice-doyen aux
relations internationales,
Responsable de l'axe droit
des affaires et contrats
du laboratoire DCT

Alexandre Quiquerrez,
Maître de conférences
à l'Université Lumière
Lyon 2, Vice-doyen
aux études

Vivien Streiff,
Notaire

Matthieu Zolomian,
Maître de conférences
à l'Université Jean Monnet
St. Etienne